

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Rencontre publique d'information – état avancement des travaux



Septembre 2021 – Port-Menier

Processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Il y a 4 grandes étapes au processus d'inscription.

1. Liste indicative
2. Le dossier de proposition d'inscription
3. L'évaluation par les organisations consultatives indépendantes (inscrits dans la Convention)
4. La décision par le comité du patrimoine mondial

<https://whc.unesco.org/fr/nominations/>

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Étape 1

Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada

- **Dépôt candidature d'Anticosti (janv. 2017)**
Appuis scientifiques, locaux, régionaux, communautés innues, milieu tourisme, appui public et politique
- **Inscription de 8 nouveaux sites (déc. 2017)**
dont celui de d'Anticosti



<https://www.pc.gc.ca/fr/culture/spm-whs/indicative-tentative>

Étape 2

Le dossier de proposition d'inscription

- a) La valeur universelle exceptionnelle
- b) La protection
- c) La gestion
- d) La mise en valeur



a) La valeur universelle exceptionnelle

L'élément principal du dossier de proposition d'inscription;

- Ce sur quoi porte l'évaluation ;
- Ce qui motive l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial;
- Ce qui doit satisfaire aux conditions d'intégrité et aux mesures de protection et de gestion.

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien répond
à un
ou plusieurs
des critères
relatifs
au patrimoine
mondial

Le bien répond
aux conditions
d'intégrité
(et, le cas
échéant,
d'authenticité)

Le bien satisfait
aux
prescriptions
en matière
de protection
et de gestion

Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle
telle que définie par la Convention du patrimoine mondial.

Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions
pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle.

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



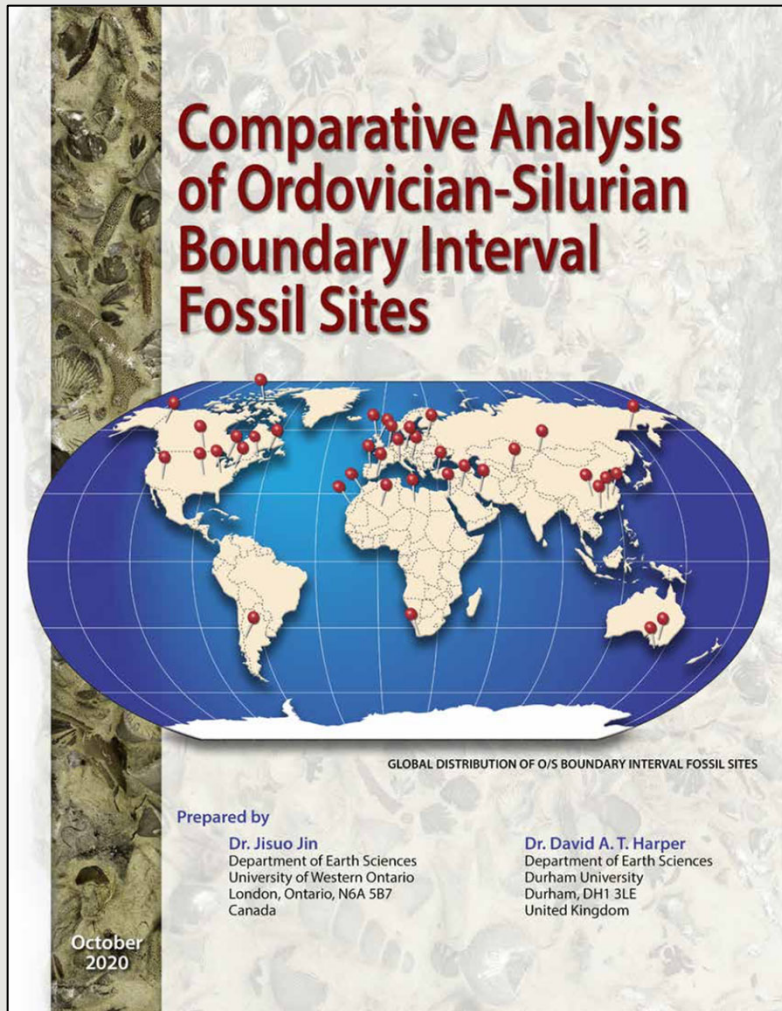
Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Anticosti est le **meilleur laboratoire naturel du monde** pour l'étude des **fossiles** et des couches sédimentaires pour la période allant de l'Ordovicien au Silurien, **il y a 447-437 millions d'années**.

Cette période géologique coïncide avec un point critique de l'histoire de la Terre — la **première extinction massive du vivant**.

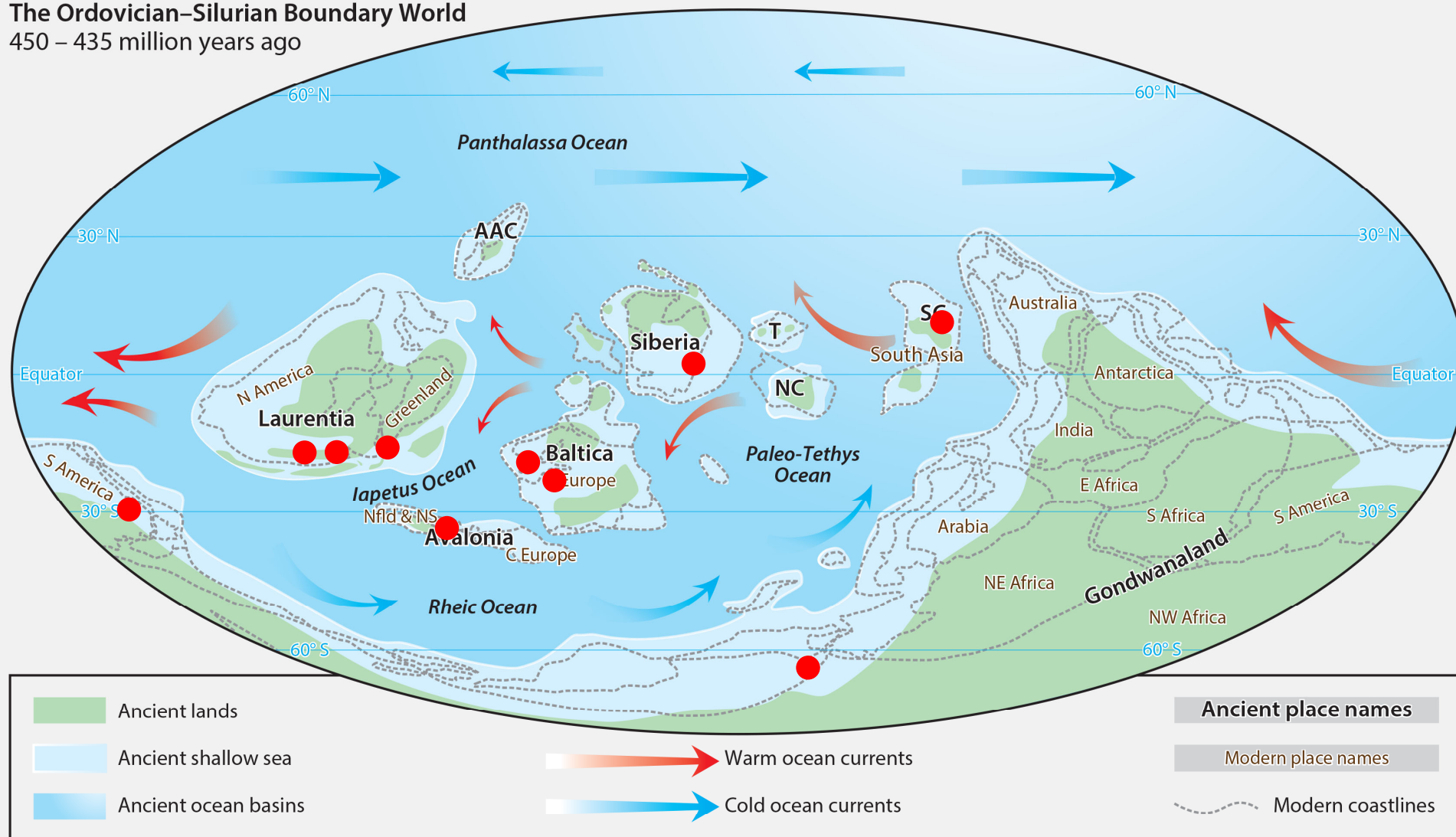
L'abondance, la diversité, et l'état de conservation des fossiles sont exceptionnels et permettent un **travail scientifique de classe mondiale**.

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



- 1** Inventaire de tous les sites fossilifères au monde (+ 40 sites)
- 2** Liste courte des sites fossilifères importants (10 sites)
- 3** Classement final selon des critères objectifs pour trouver le meilleur site

The Ordovician–Silurian Boundary World 450 – 435 million years ago



● RÉPARTITION MONDIALE DES SITES FOSSILIFÈRES SUR LA LISTE COURTE

Analyse comparative globale : un élément essentiel du dossier

Criterion	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8	#9	#10	#11	#12	Score (sum)	RANK
American Midcontinent, USA	3	3	3	2	3	3	4	3	3	3	3	2	35	5
Anti-Atlas, Morocco	4	3	3	4	3	3	3	4	2	2	3	2	36	6
Anticosti Island, Canada	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	13	1
Dob's Linn, Scotland	2	2	2	3	1	2	2	2	3	4	4	3	30	3
England and Wales, UK	3	3	2	4	3	3	3	3	4	4	4	3	37	8
Mirny Creek, Siberia	4	4	4	4	2	1	4	3	4	3	4	4	41	9
Porkuni Quarry, Estonia	3	2	3	2	2	3	3	3	3	3	3	2	32	4
Sierra Villicum, Argentina	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	47	10
Västergötland, Sweden	4	4	4	2	3	3	3	3	3	3	3	2	37	7
Wangjiawan, South China	3	2	2	3	1	2	2	2	3	3	2	3	28	2

b) La protection



VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien répond
à un
ou plusieurs
des critères
relatifs
au patrimoine
mondial

Le bien répond
aux conditions
d'intégrité
(et, le cas
échéant,
d'authenticité)

Le bien satisfait
aux
prescriptions
en matière
de protection
et de gestion

Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle
telle que définie par la Convention du patrimoine mondial.
Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions
pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle.

Historique de la protection

- 25 janvier 2017 : le Gouvernement du Québec s'est **engagé** à protéger l'ensemble de l'île par des moyens adéquats.



La protection

- Dans le cas d'Anticosti, les principaux éléments qui devraient faire l'objet de mesures de protection :
 - **Obligatoirement :**
 - la valeur universelle exceptionnelle → **les sites fossilifères;**
 - la **zone tampon** qui en assurera l'intégrité.



La protection

- Valeurs locales:

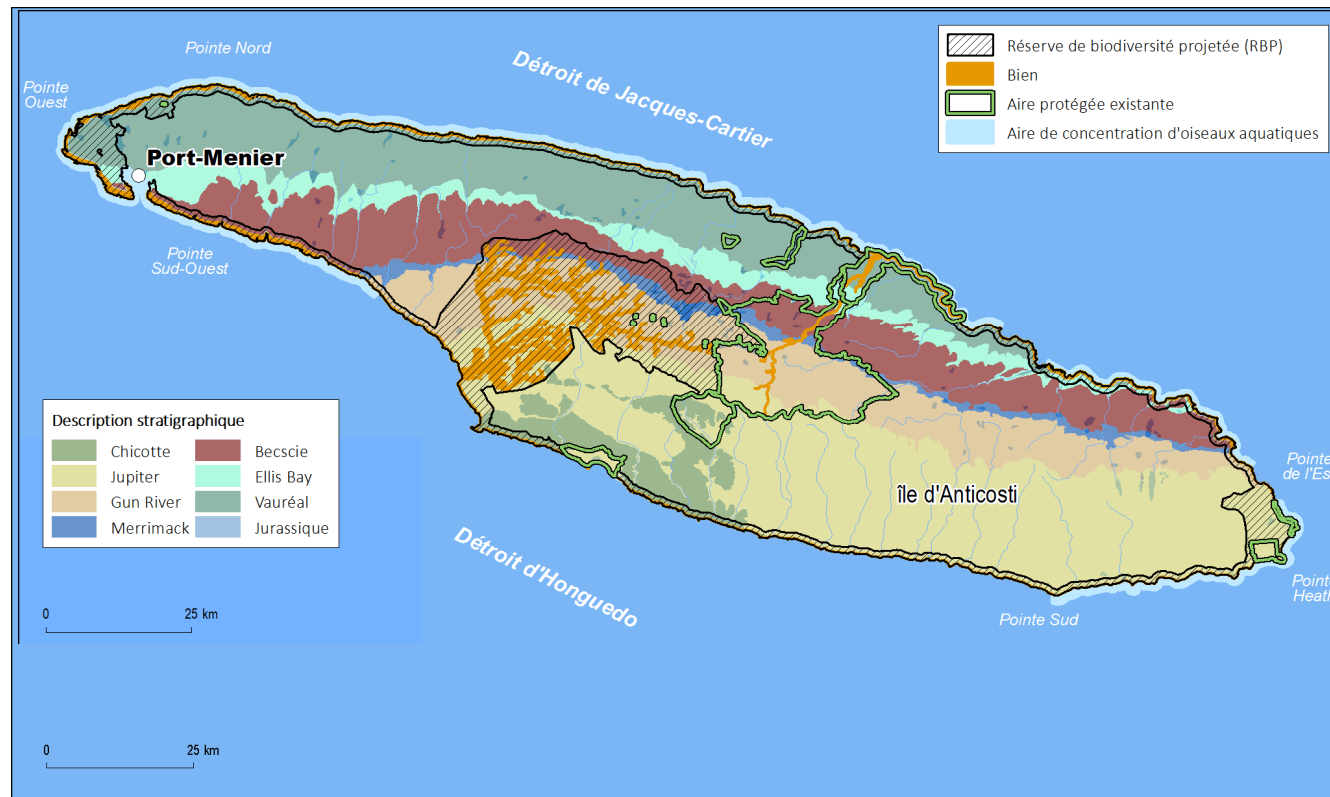
- au plan **naturel** : une **biodiversité unique** à l'échelle du Québec (saumons, avifaune, plantes rares, etc.) et des **paysages d'une beauté remarquable**;
- au plan **culturel** : un riche **patrimoine** composé d'une tradition de **chasse** et de **pêche**, d'immeubles patrimoniaux, de sites archéologiques, de lieux historiques, etc.



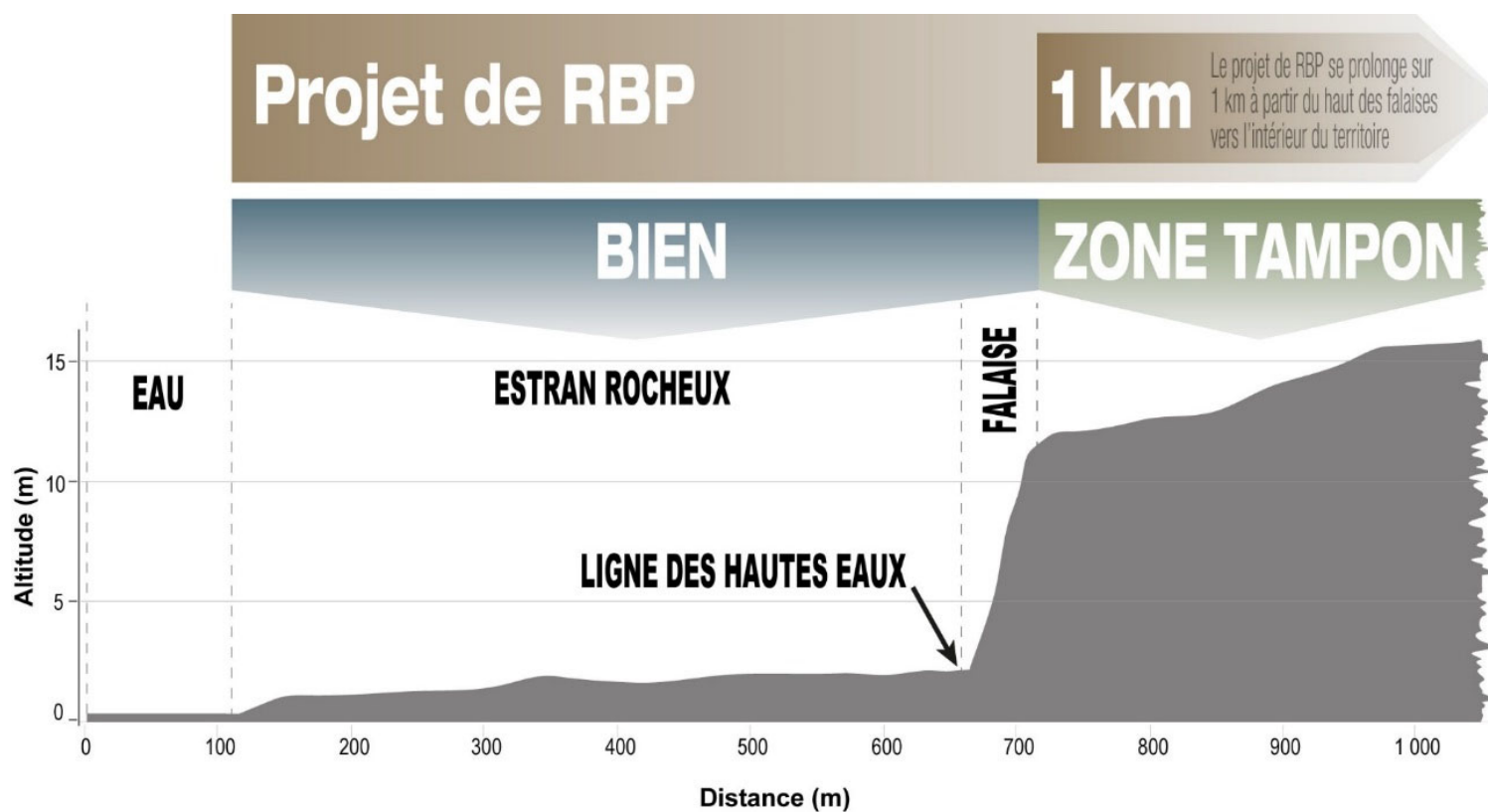
Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

La protection

Phase 1 :création de la Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti (24 déc 2020).

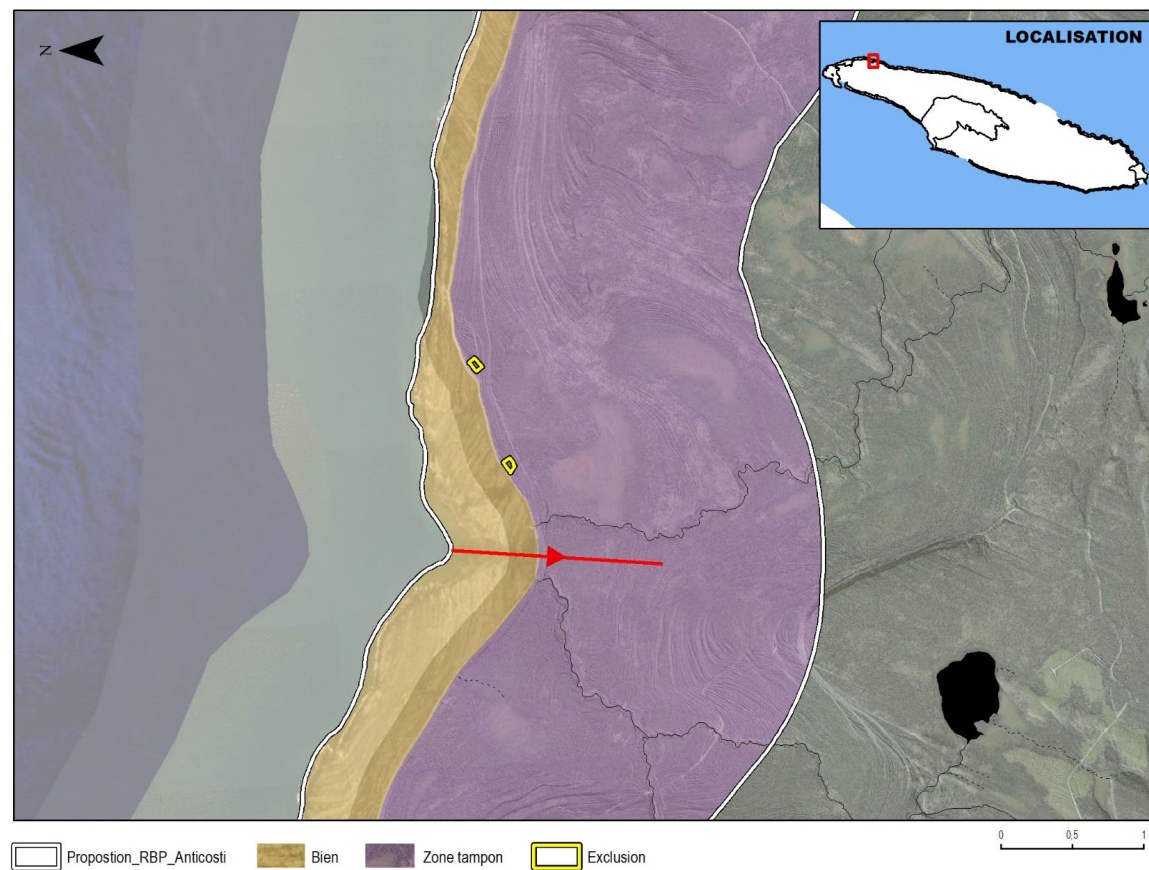


La protection



Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

La protection



Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Activité	Permise/interdite
Aménagement forestier industriel	Interdite
Exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières	Interdite
Exploitation des forces hydrauliques	Interdite
Toute production commerciale ou industrielle d'énergie	Interdite
Attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.)	Interdite**
Récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire)	Interdite**
Ensemencement	Interdite**
Construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.)	Sujette à autorisation
Chasse	Permise
Pêche	Permise
Piégeage	Permise
Activités courantes des pourvoiries et réserves fauniques	Permise
Cueillette non mécanisée de produits forestiers non ligneux (petits fruits, champignons, etc.)	Permise
Accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur, etc.)	Permise
Recherche et éducation	Permise
Randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, ski de fond, etc.)	Permise

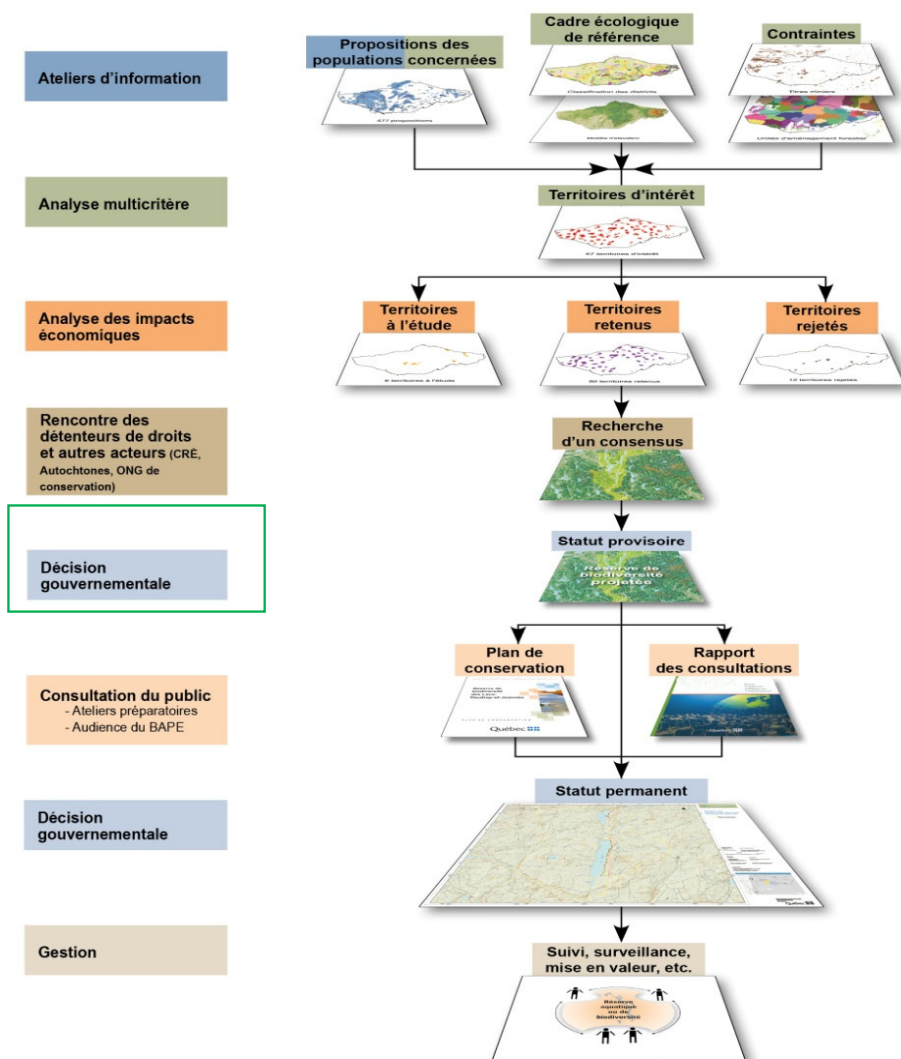
Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

La protection des fossiles:

À moins de détenir une autorisation du ministre, **nul ne peut prélever, extraire, excaver ou endommager un fossile** dans la réserve de biodiversité projetée.



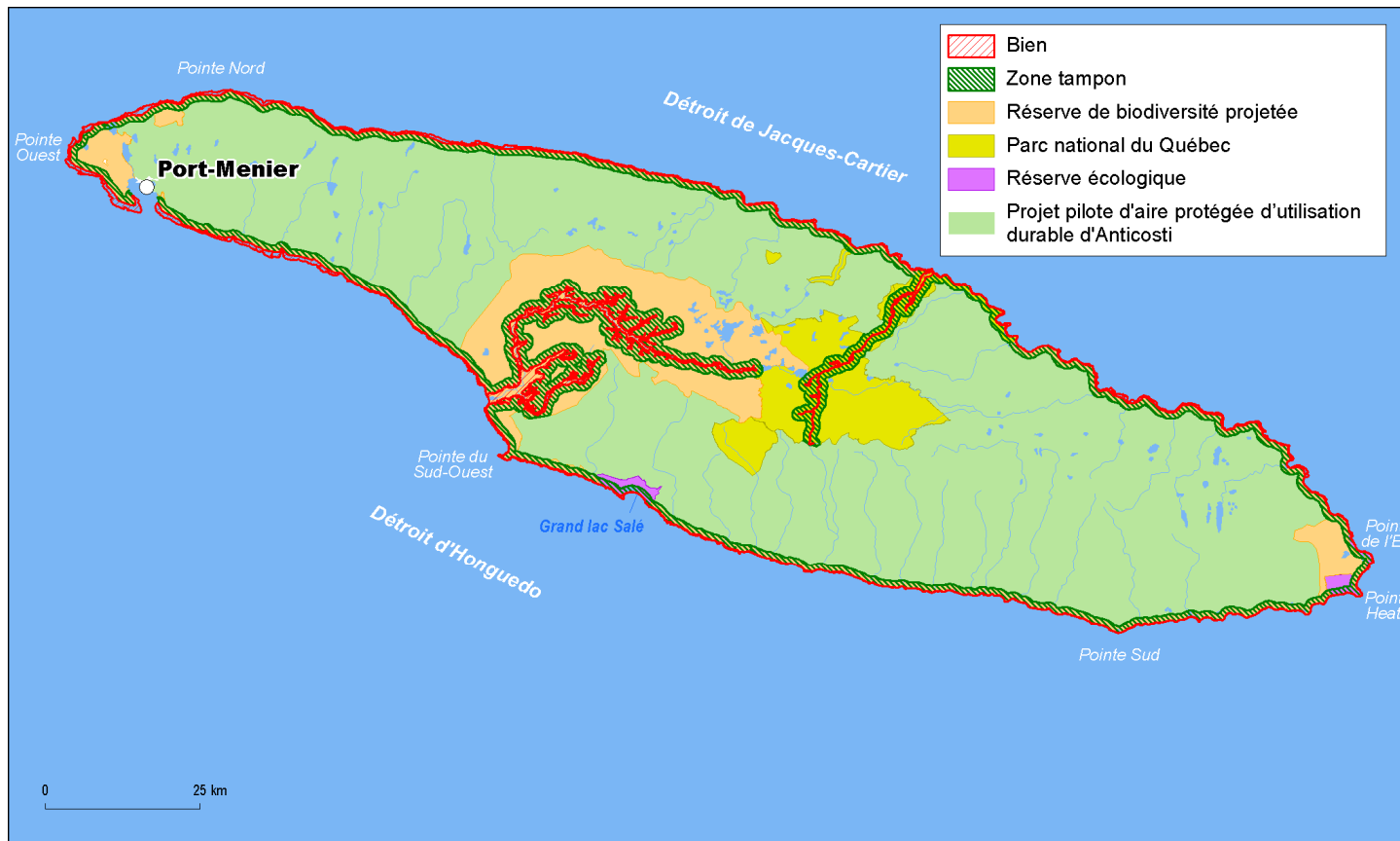
Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



Prochaines étapes de la phase 1

- Réserve de biodiversité projetée
- BAPE (hiver 2022)
- Réserve de biodiversité permanente

Phase 2 : projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable d'Anticosti



- Compléter la protection de l'île
- 8 juin 2021: projet pilote annoncé
- Travaux sur ~ 2 ans
- Inscription au registre des aires protégées selon le résultat des travaux

c) La gestion



VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien répond
à un
ou plusieurs
des critères
relatifs
au patrimoine
mondial

Le bien répond
aux conditions
d'intégrité
(et, le cas
échéant,
d'authenticité)

Le bien satisfait
aux
prescriptions
en matière
de protection
et de gestion

Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle
telle que définie par la Convention du patrimoine mondial.
Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions
pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle.

La gestion

Recommandations de la Table UNESCO Anticosti

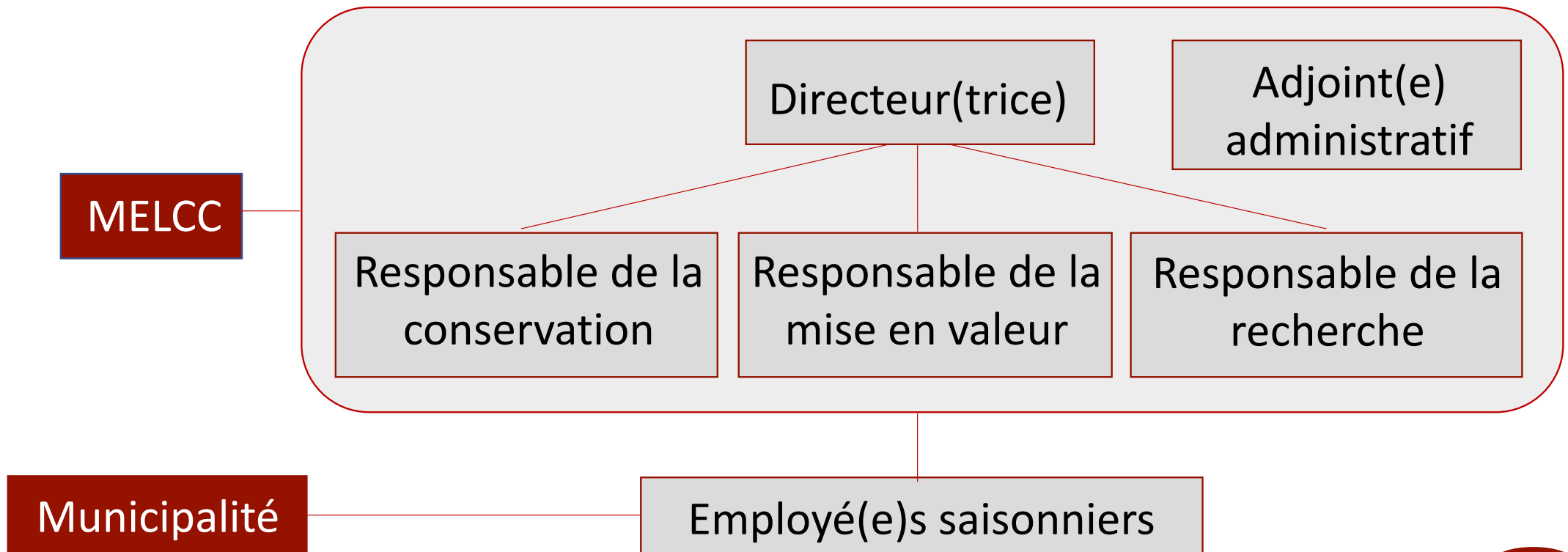
10) Planter un modèle de gouvernance
conjointe multipartenaires:

*Pour assurer une gouvernance conjointe et robuste à la réserve de biodiversité d'Anticosti, il est recommandé d'adopter la formule de la « **société de gestion** », un organisme gouvernemental multipartenaires jouissant d'une autonomie de décision et de gestion...*



La gestion

Recommandations de la Table UNESCO Anticosti: Mettre en place **l'équipe de gestion** de la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti



Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



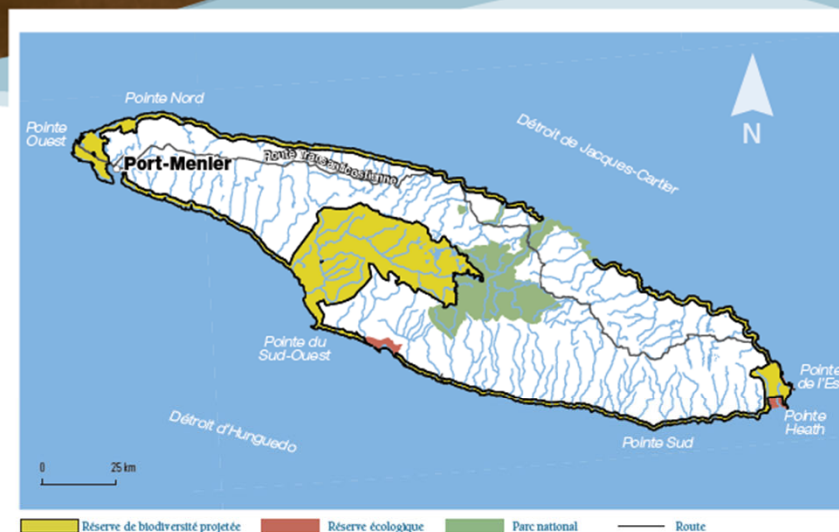
Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti

Protection des fossiles dans l'ensemble des aires protégées sur l'île d'Anticosti

Au cours de 2021-2022, le personnel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques installera des panneaux de signalisation informant que l'extraction de fossiles est interdite dans la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, tout comme dans l'ensemble des aires protégées établies sur l'île. Selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou la Loi sur les parcs, il est interdit, à moins d'obtenir un permis, d'extraire, d'excaver ou d'endommager un fossile dans le réseau des aires protégées sur l'île d'Anticosti. Le non-respect de la loi est passible d'une amende.

Cependant, la collecte récréative d'un maximum de cinq petits fossiles complètement dégagés de la roche est permise hors du parc national d'Anticosti et des réserves écologiques. Rappelons que la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti a été créée en décembre 2020, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cette nouvelle aire protégée s'inscrit dans le processus d'élaboration de la proposition d'inscription de l'île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

De façon générale, les activités éducatives et récréatives, comme la randonnée pédestre, la circulation en VTT, le ski, la chasse et la pêche, y sont permises dans la mesure où elles sont réalisées dans le respect de la réglementation relative à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et dans celui des autres lois et règlements applicables sur ce territoire protégé.



Sources : Base de données du Registre des aires protégées (2021), Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Base de données topographiques et administratives (BDTA) à l'échelle de 1 : 250 000, Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles

Québec

d) La mise en valeur



VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Le bien répond
à un
ou plusieurs
des critères
relatifs
au patrimoine
mondial

Le bien répond
aux conditions
d'intégrité
(et, le cas
échéant,
d'authenticité)

Le bien satisfait
aux
prescriptions
en matière
de protection
et de gestion

Illustration des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle
telle que définie par la Convention du patrimoine mondial.
Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions
pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle.

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



Une stratégie de tourisme

Démarche réalisée en 2019 en vue de la préparation de la proposition d'inscription

<https://municipalite-anticosti.org/wp-content/uploads/2021/03/Strategie-de-tourisme-Aout-2020-V2.pdf>

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Un plan d'interprétation d'Anticosti

- Municipalité de L'Île- d'Anticosti
- ÉVOQ
- collaborateurs

Consultations avec les communautés

- Anticosti
- Ekuanitshit
- Nutashkuan

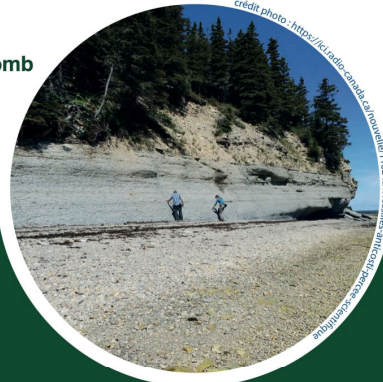
Comment mettre en valeur?

**ANTICOSTI - CANDIDATE POUR INSCRIPTION
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

**CONSULTATION PUBLIQUE
PLAN DIRECTEUR D'INTERPRÉTATION**

**Mercredi 16 juin 2021, 19h
Salle des Chevaliers de Colomb
de Port-Menier**

**Les mesures sanitaires Covid-19
seront respectées**



La Municipalité de L'Île-d'Anticosti et ses partenaires travaillent depuis 2017 pour faire reconnaître Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour obtenir ce statut, il faut démontrer la valeur universelle exceptionnelle du site. Dans le cas d'Anticosti, il s'agit du meilleur laboratoire naturel du monde pour l'étude des fossiles et des couches sédimentaires pour la période allant de l'Ordovicien au Silurien, il y a 447-437 millions d'années. Cette période géologique coïncide avec un point critique de l'histoire de la Terre — la première extinction massive du vivant.

Pour soumettre une proposition d'inscription, il est essentiel de développer des plans de protection, de conservation et d'interprétation pour cette valeur universelle exceptionnelle.

Anticosti bénéficie également de nombreux attributs qui en font un lieu extraordinaire pour les amateurs de nature et d'histoire : canyons, grands espaces sauvages, rivières à saumon, phares et épaves abandonnés, maisons patrimoniales, etc. L'île peut être une source d'émerveillement pour le monde entier.

La consultation que nous amorçons porte principalement sur l'interprétation. Dans ce plan d'interprétation, nous envisageons de développer une infrastructure d'accueil et d'interprétation qui permettra aux visiteurs de bien comprendre cette valeur universelle exceptionnelle ainsi que les autres attributs naturels de l'île, tout en permettant aux scientifiques de mieux étudier la géodiversité et la biodiversité de l'île.

Cette consultation sera également l'occasion d'envisager l'interprétation et la mise en valeur de certains aspects culturels et savoirs traditionnels. Finalement, en plus de l'infrastructure principale, nous envisageons des stations d'interprétation à quelques endroits directement en lien avec la valeur universelle exceptionnelle et les valeurs locales.

Pour information ou questions : Pierre-Olivier Thérien, 581.745.9417 ou pierre-olivier.therien@labolterougevf.com

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO



Prochaines étapes en vue de l'inscription

1. Liste indicative – réalisé en 2017
2. Le dossier de proposition d'inscription – prévu pour fin 2021
3. L'évaluation par les organisations consultatives indépendantes (inscrits dans la Convention) – prévu pour 2022
4. La décision par le comité du patrimoine mondial – 2023?

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Appuis de l'école Saint-Joseph – élèves et enseignants



Déclaration d'appui de la communauté?

***« Nous, anticostiens et anticostiennes,
appuyons les démarches
pour l'inscription d'Anticosti sur la
Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. »***

Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Merci!

André Desrochers

Directeur scientifique du comité de pilotage de la proposition
d'inscription d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

andre.desrochers@uottawa.ca

Katie Gagnon

Coordonnatrice – Développement et concertation
Candidature d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

katiegagnonqc@gmail.com

Dominic Boisjoly

Responsable des réserves de biodiversité de la Côte-Nord,
Gaspésie et Bas Saint-Laurent, MELCC

dominic.boisjoly@environnement.gouv.qc.ca

Jessie Motard Côté

Responsable du développement du plan de gestion
du site patrimonial de l'île d'Anticosti, MELCC

Jessie.motard-cote@environnement.gouv.qc.ca